

Devenez plus facilement propriétaire

1

> Le principe

Vous accédez à la propriété après une période de location.



Phase 1 :

Vous êtes d'abord locataire de votre logement, mais votre "loyer" (redevance) inclut une part d'épargne.

Phase 2 :

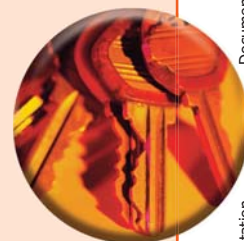
Au bout de 4 ans, vous pouvez devenir propriétaire. Votre épargne est déduite du prix d'achat de votre logement.

Vous devez respecter les plafonds de ressources du PSLA (disponibles sur www.gic.fr).

2

> Les avantages

- > Le prix de vente de votre logement est convenu dès l'entrée dans les lieux. Même si les prix de l'immobilier augmentent, le prix décidé à la signature du contrat reste inchangé.
- > Vous bénéficiez des prix de vente réservés à l'accession sociale.
- > Vous pouvez, sous certaines conditions, bénéficier du prêt Accession d'Action Logement.
- > Vous êtes exonéré de la taxe foncière pendant 15 ans.
- > Votre accession est sécurisée : vous bénéficiez de conditions de financement particulières, ainsi que d'une garantie de revente et de relogement en cas de nécessité.



3

> Renseignements complémentaires

- > Contactez le conseiller locatif indiqué sur la fiche de présentation du programme, **ou** contactez l'agence Gic la plus proche de chez vous.
- > Retrouvez leurs coordonnées sur : www.gic.fr